



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

EMBARGO JUSQU'AU 28.06.2006

Aux représentants des médias

Réalisations de six nouvelles zones 30 km/h et zones de rencontre

Stratégie globale de modération du trafic en ville

En septembre 2004, le Conseil général a pris acte de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers de la ville. L'objectif consiste à réaliser des zones 30 km/h et des zones de rencontre (20 km/h) les plus étendues possibles afin de représenter une unité facilement identifiable par le piéton et l'automobiliste. Ces zones englobent en général un quartier délimité par des voies à orientation trafic (50km/h).

En modérant la circulation dans tous les quartiers, nous cherchons à atteindre une sécurité accrue sur la route ainsi qu'une meilleure qualité de vie et d'habitat pour les riverains. Les buts sont de sécuriser le chemin de l'école ; sécuriser les traversées de chaussée ; sécuriser les trajets pour les piétons, les cyclistes, les enfants et les aînés ; réduire la vitesse sans péjorer la fluidité du trafic; améliorer la qualité de l'air et diminuer les nuisances sonores.

Six nouvelles zones 30 et zones de rencontre en 2006

La Ville a entamé en 2005 la réalisation des zones inscrites dans la stratégie globale de modération et sécurisation du trafic dans les quartiers. Ainsi, elle a réalisé en 2005 : la zone 30 km/h du Mail (no 12), la zone 30 km/h de Bel-Air (no 13), la zone de rencontre (20 km/h) de la Plaine du Mail (no V).

En 2006-2007, elle réalisera deux zones à l'ouest de la zone piétonne du centre-ville et quatre zones entre le centre-ville et le complexe de la Maladière:

- la zone de rencontre « Collégiale » (no II)
- la zone 30 « Trois-Portes/Hochberg » (no 4)
- la zone de rencontre « Louis-Favre » (no III)
- la zone 30 « Les faubourgs » (no 10)
- la zone 30 « Musée/Beaux-Arts » (no 9)
- la zone de rencontre « Stade Maladière » (no IV)

Les zones restantes à l'Est et à l'Ouest ainsi qu'au Nord de la ville seront réalisées dans la continuité en 2007 et 2008. De nombreuses rues sont déjà limitées à 30 km/h dans ces quartiers, il s'agira pour la plupart homogénéiser la situation.

Règles de circulation

1) *Priorité des véhicules sur les piétons dans les zones 30*

La diminution générale de la vitesse à 30 km/h permet de donner le droit aux piétons de traverser la chaussée où bon leur semble mais les véhicules gardent toujours la priorité.

L'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes.



2) *Priorité aux piétons dans les zones de rencontre (20 km/h)*

La vitesse est limitée à 20 km/h.

Les piétons ont la priorité par rapport aux véhicules.



3) *Priorité de droite dans les zones 30 comme dans les zones de rencontre*

La règle de la priorité de droite est en vigueur dans les zones 30 km/h et les zones de rencontre limitée à 20 km/h.



Exceptionnellement, si la sécurité routière l'exige, des signaux sont employés.

Aménagement de l'espace routier dans les zones 30 et de rencontre : Aller à l'essentiel

Les transitions entre le réseau routier usuel et une zone doivent être facilement reconnaissables. Le début et la fin de la zone sont mis en évidence par un aménagement contrasté faisant l'effet d'une porte avec un panneau de signalisation.

Le caractère de la zone est mis en évidence par des marques particulières normées, tel que le chiffre 30 entouré d'un cercle. Les marques qui ne sont pas nécessaires dans ces zones à trafic modéré, comme les pistes cyclables ou les pertes de priorité par exemple, sont supprimées. Par cette simplification du marquage, l'automobiliste se concentre sur l'essentiel.

Des éléments d'aménagement ou de modération du trafic, comme les gendarmes couchés, sont installés pour que la vitesse maximale soit respectée. Des contrôles sont effectués afin de mesurer l'efficacité des mesures mises en place et pour pouvoir procéder, le cas échéant, à des améliorations.

Campagne de prévention

Une campagne de prévention se déroule du 15 juin au 6 juillet 2006 dans les quartiers. Des cartes de poche sont distribuées par la police dans toutes les zones 30 km/h actuelles soit Battieux/Beauregard Ouest, Charmettes, Chanet, Pierre-à-Bot, Orée est, Mail, Bel-Air et Favarge Ouest. Elles rappellent les règles de sécurité et de circulation routière à respecter dans les zones 30 et dans les zones de rencontre aussi bien par les piétons que par les automobilistes.

Information aux associations de quartier

Les associations de quartier ont reçu les informations générales en matière de stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers. Le programme des réalisations pour l'année 2006 leur a également été communiqué de même que les règles à respecter en matière de circulation et de priorité. Chaque association de quartier sera contactée en temps opportun pour discuter les projets d'aménagement de zones 30 et/ou de rencontre la concernant.

Neuchâtel, le 26 juin 2006

Une carte de la stratégie globale de modération et sécurisation du trafic en Ville de Neuchâtel est disponible sous format pdf. Nous vous remercions de contacter Mme Nadia Bavaud.

Compléments d'informations: Mme Nadia Bavaud, adjointe à la direction de police,
☎ 032 722 26 60, e-mail: nadia.bavaud@ne.ch